

REVUE **ERNAE**

Enseignement et recherche en administration de l'éducation

Vol. 6, n° 1, 2024

**Discrimination systémique dans l'accès
à l'enseignement collégial québécois :
une grille d'analyse pour modifier
les pratiques institutionnelles**

Emilie DOUTRELOUX



Association pour le développement
de l'enseignement et de la recherche
en administration de l'éducation

Discrimination systémique dans l'accès à l'enseignement collégial québécois : une grille d'analyse pour modifier les pratiques institutionnelles

Emilie DOUTRELOUX

Université Laval (Canada)

RÉSUMÉ

Cet article s'intéresse à l'égalité des chances en enseignement supérieur, ou plus précisément aux obstacles institutionnels freinant l'accès à l'enseignement collégial des personnes allophones issues de l'immigration récente. Après avoir décrit la situation singulière de ces personnes, un outil d'analyse pour repérer les obstacles institutionnels à l'accès aux études supérieures est présenté. L'utilisation judicieuse de cet outil, réalisé à l'intérieur d'un projet de recherche-action participative mené au Cégep de l'Outaouais dans le cadre d'études doctorales, pourrait faciliter aux établissements d'enseignement supérieur l'atteinte du quatrième objectif de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, soit celui de garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour chacune et chacun, tout en favorisant les occasions d'apprentissage continu.

MOTS-CLÉS

discrimination systémique, égalité d'accès, immigration, allophones, obstacles institutionnels

1. INTRODUCTION

Plusieurs écrits portent sur la discrimination systémique engendrée par les structures institutionnelles en enseignement supérieur, mais peu documentent la situation de personnes issues de l'immigration récente dans l'ordre d'enseignement collégial au Québec. On entend par *discrimination systémique* un problème qui va au-delà des situations isolées et individuelles, mais qui se reflète plutôt à travers des problèmes récurrents et répandus, comme dans des politiques et pratiques institutionnelles qui excluent des personnes selon leur appartenance à un groupe. Zaazaa et Nadeau (2019) soulignent que les effets discriminatoires existent même s'ils ne sont ni voulus ni planifiés.

Cet article se base sur une recherche-action participative s'intéressant à l'égalité d'accès à l'enseignement collégial menée au Cégep de l'Outaouais entre 2017 et 2020 dans le cadre d'études doctorales (Doutreloux, 2020). Après avoir dépeint les situations attentatoires vécues par les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente, l'article décrit la méthodologie ayant permis de créer une grille d'analyse pour repérer les obstacles institutionnels qui freinent l'accès aux études collégiales. Cet outil est présenté à l'aide d'exemples concrets afin de faciliter son utilisation. L'article intéressera quiconque porte attention aux questions d'équité et de discrimination en enseignement supérieur et, plus particulièrement, le personnel cadre des cégeps et des universités.

2. SITUATIONS INJUSTES

Les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente qui n'ont pas réalisé leurs études secondaires au Québec et dont la langue d'éducation n'est pas le français font face à des obstacles particuliers lorsqu'elles envisagent un projet d'études collégiales. À ce sujet, Bellemare (2015), dans une revue de littérature portant sur la reconnaissance des diplômes d'études supérieures étrangers, cible deux enjeux ayant de l'influence sur le résultat de ce processus : les rigidités institutionnelles, puis « les pratiques, comportements et attitudes des différents acteurs pouvant être sous l'influence de préjugés et de stéréotypes » Bellemare (2015, p. 97). Au sujet de la rigidité institutionnelle, Ollivier (2008, cité par Bellemare, 2015) souligne que la diversité des acteurs impliqués, tels que les ministères, les ordres professionnels, le réseau de l'éducation, Emploi-Québec, les employeurs, etc., entraîne une multitude de pratiques, sans qu'il y ait de coordination ou d'harmonisation entre elles. Cochran-Smith (2004) et Kushnick (1999) soulignent quant à eux que certaines pratiques institutionnelles, telles que l'évaluation, le jugement professionnel et les procédures de classement, désavantagent particulièrement les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente. Finalement, Potvin et Leclercq (2014) relèvent des pratiques institutionnelles courantes consistant à orienter les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente uniquement vers l'éducation des adultes (formation professionnelle courte), les éloignant ainsi des parcours offerts aux études collégiales (techniques et préuniversitaires) ou universitaires.

3. LE STATU QUO N'EST PAS UNE OPTION

Bien que plusieurs dispositifs aient été mis en place au cours des cinquante dernières années pour favoriser l'égalité des chances afin de donner accès à l'enseignement supérieur à des catégories sociales diversifiées, nous sommes d'avis, comme Ratel et Pilote (2017), que ces dispositifs n'effacent pas pour autant les mécanismes de discrimination systémique qui affectent particulièrement les groupes minoritaires et marginalisés en éducation. Il appert que les efforts déployés par les établissements pour répondre à leurs responsabilités en matière d'égalisation des chances et d'équité (Ministère de l'Éducation, 1998; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1998) pourraient être revus afin de tendre davantage vers la première visée de l'enseignement collégial au Québec :

[...] mettre à la portée de tous, sans distinction de croyance, d'origine raciale, de culture, de milieu social, d'âge, de sexe, de santé physique ou d'aptitudes mentales, un enseignement de bonne qualité et répondant à la diversité des besoins [...]. (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec et Parent, 1966, cité par le Conseil supérieur de l'éducation, 1992, p. 30)

Ainsi, considérant les visées de l'enseignement supérieur et l'importance du principe d'équité dans l'égalité des chances, notre recherche s'est intéressée aux facteurs institutionnels influençant l'accès aux études collégiales pour les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente au Québec.

4. MÉTHODOLOGIE

Deux objectifs ont guidé notre recherche : 1) identifier les facteurs institutionnels représentant des obstacles à l'accès aux études collégiales, tels que perçus par les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente et 2) proposer de nouvelles façons de faire favorisant leur accès. Pour mener à bien ce projet, nous avons opté pour une démarche de recherche-action participative. Ce modèle, qui interpelle directement les populations concernées en les invitant à prendre part aux travaux de recherche, a mené à la création d'une équipe composée tant de personnes allophones issues de l'immigration récente, que de personnes professionnelles, de cadres et de membres du personnel de soutien qui se sont joints à la chercheuse principale. Dans un premier temps, la chercheuse a effectué des entrevues semi-dirigées, en suivant le modèle de l'étude multicas de Stake (1995), auprès de personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente en processus d'admission dans un programme d'études du Cégep de l'Outaouais. Ces entrevues, explorant les parcours migratoire et scolaire, ont permis de distinguer les principaux obstacles à l'accès aux études collégiales. Les témoignages recueillis au cours de ces entrevues ont ensuite été utilisés afin de créer des récits de vie selon le modèle de réduction de données thématique et de recomposition de cas de Demazière et Dubar (2005). Les récits, relatant le parcours migratoire, le vécu scolaire, ainsi que les défis de nature institutionnelle rencontrés par les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente ont finalement été analysés par l'équipe de recherche à l'aide d'une grille d'analyse (Cross, 1981) s'intéressant aux obstacles institutionnels à l'accès à la formation, en suivant les étapes de la méthode de cas (Mucchielli, 1987). L'analyse des récits de vie, appuyée par la démarche de la méthode de cas, a suscité le questionnement critique des membres de l'équipe et leur a permis non seulement de repérer et de classer les obstacles institutionnels, mais aussi de saisir les nuances de la situation vécue par la population allophone dans ce contexte. De surcroît, cette analyse de groupe a mené à l'approfondissement des thématiques pouvant transformer la pratique professionnelle des personnes intervenantes au bénéfice de populations minoritaires et marginalisées. Au terme de cette analyse, l'équipe de recherche a cru bon mettre à jour la grille d'analyse de Cross (1981) en l'adaptant aux réalités de l'enseignement supérieur et aux particularités des populations marginalisées.

5. UNE GRILLE D'ANALYSE POUR REPÉRER LES OBSTACLES INSTITUTIONNELS À L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Nous proposons un nouvel outil pratique permettant aux établissements d'enseignement supérieur de procéder à l'autodiagnostic de leurs pratiques institutionnelles en lien avec l'accessibilité aux études. Cette grille d'analyse s'inspire de la typologie de Cross (1981), qui regroupe les obstacles à la participation à des activités de formation selon trois types : 1) obstacles situationnels, 2) obstacles dispositionnels, et 3) obstacles institutionnels. Nous nous sommes concentrés sur ces derniers, puisqu'ils revêtent une importance particulière en raison de la responsabilité formelle des établissements en matière d'égalité d'accès. De plus, il s'agit de ceux sur lesquels il est possible d'exercer un réel pouvoir de changement.

La grille proposée reprend donc les quatre sous-catégories d'obstacles institutionnels à la formation de Cross (1981), soit les obstacles liés aux programmes, aux politiques, aux pratiques et aux procédures. Les éléments constituant les différentes sous-catégories ont été ajustés afin de refléter la réalité du collégial et de mettre en lumière les situations courantes vécues par les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente. Pour chacune des sous-catégories, nous partageons avec vous les obstacles concrets identifiés par l'équipe de recherche à partir des récits de vie étudiés lors de l'analyse des procédures en place au Cégep de l'Outaouais.

Tableau 1 Grille d'analyse pour repérer les obstacles institutionnels à l'accès aux études collégiales, inspirée de Cross (1981)

Programmes	Politiques	Pratiques	Procédures
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre ▪ Choix ▪ Horaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs économiques (cout des tests de classement et de la traduction des diplômes) ▪ Exigences provinciales ▪ Exigences locales (évaluation et classement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lieu géographique ▪ Disponibilité du transport ▪ Mesures de soutien (avant et pendant le processus) ▪ Mesures d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documentation requise ▪ Processus d'admission et d'inscription ▪ Accès à l'informaiton

5.1 PROGRAMMES

La sous-catégorie des programmes inclut les éléments relatifs à leur offre et à leur disponibilité, de même qu'au choix de programmes, mais aussi de cours et de formules offerts par l'établissement. Au sujet des cours, la grille amène les personnes utilisatrices de l'outil à porter une attention

particulière aux options de cours complémentaires¹ ou exploratoires². Au sujet des formules, l'outil fait plutôt référence aux opportunités de passerelles entre le diplôme d'études collégiales (DEC) et le baccalauréat³ ou encore aux formules d'alternance travail-études. Finalement la première sous-catégorie intègre à sa liste d'éléments à considérer la variété des horaires (temps plein ou temps partiel) et des plages horaires offertes (jour, soir, fin de semaine). À titre d'exemple, l'équipe de recherche a identifié deux obstacles récurrents en lien avec la sous-catégorie des programmes, soit le manque de flexibilité dans la reconnaissance des cours réussis à l'extérieur du Québec, mais qui sont évalués par l'établissement collégial d'accueil, et le fait que le cours *Amélioration du français*, obligatoire pour les personnes allophones, soit régulièrement annulé.

5.2 POLITIQUES

La sous-catégorie des politiques réunit les facteurs économiques représentant des freins pour les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente, tels que les coûts reliés aux tests de classement en français, ainsi qu'à la traduction et l'évaluation comparative de diplômes. Elle inclut aussi les exigences provinciales et locales. Au sujet des exigences provinciales, par exemple, la grille fait référence au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RLRQ, c. C-29, r. 4), géré par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), ou encore aux normes qui régissent le processus d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec⁴, lequel est géré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Finalement, au sujet des exigences locales, il est plutôt question des tests de classement en français langue d'enseignement et de toutes les particularités locales spécifiées dans les règlements internes dont chaque cégep se dote relativement à l'admission ou à l'inscription dans un programme d'études.

Parmi les obstacles liés aux politiques, l'équipe de recherche a recensé des irritants quant au coût élevé de la traduction de documents officiels exigés par le MES (diplômes, descriptions de cours, etc.), de même que celui du test de classement en français exigé au Cégep de l'Outaouais pour les personnes allophones.

- 1 La formation générale, commune à tous les programmes, prévoit deux cours complémentaires à la formation spécifique du programme d'études en cours.
- 2 Le cheminement Tremplin DEC offre « la possibilité de s'inscrire à un ou deux cours exploratoires issus de programmes différents » (Cégep de l'Outaouais, 2021b, p. 5).
- 3 « La "passerelle DEC-BAC" [...] concerne le passage d'un programme du cégep à un programme de domaine d'études connexe à l'université. Elle permet l'exemption de certains cours préalables requis pour l'admission à l'université et/ou la reconnaissance de cours universitaires, ce qui permet d'alléger les études universitaires, mais pas nécessairement d'en réduire la durée totale. » Voir la page *Passerelle cégep-université*. <https://www.cegepsquebec.ca/nos-programmes-detudes/types-de-formation/formation-technique/passerelle-cegep-universite/>
- 4 Voir le site <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative/comprendre>

5.3 PRATIQUES

La sous-catégorie des pratiques s'intéresse à l'emplacement géographique de l'établissement d'enseignement, c'est-à-dire à la proximité de services tels qu'une épicerie, un service de garde, une bibliothèque ou un endroit d'étude. La grille mentionne aussi la disponibilité du transport en commun (présence et caractère abordable) et les mesures de soutien et d'accueil. Au sujet des mesures de soutien, il est ici question de la présence et de la qualité de l'accompagnement par des personnes professionnelles de l'établissement d'enseignement en amont du processus d'admission et tout au long des étapes. Quant aux mesures d'accueil, elles font référence aux conditions dans lesquelles les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente sont accueillies dans le cégep et aux efforts d'adaptation qui sont faits pour surmonter les défis liés à la langue ou à la méconnaissance du système scolaire québécois.

Pour ce qui est des pratiques en place au Cégep de l'Outaouais, les principaux obstacles identifiés par l'équipe de recherche sont l'emplacement unique prévu pour la passation du test de classement en français et les services à distance inexistantes qui rendent la passation des tests de classement compliquée pour les personnes vivant en dehors de la région. Le manque de soutien en amont et pendant le processus d'admission de la part de personnes qualifiées et au fait des enjeux de l'immigration représente aussi un obstacle identifié par l'équipe.

5.4 PROCÉDURES

La sous-catégorie des procédures regroupe les éléments suivants : la documentation requise, les processus d'admission et d'inscription, puis l'accès à l'information. Concernant la documentation requise, les personnes utilisatrices de la grille sont invitées à observer le type de document demandé, leur support (électronique, papier, etc.), le délai dans lequel ces documents sont requis et l'emplacement où les personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente peuvent se les procurer. Au sujet des processus d'admission, la grille suggère de porter attention à la clarté du processus annoncé et à son accessibilité (accessibilité physique ou virtuelle aux tests de classement requis dans le processus d'admission, par exemple). Quant à l'accès à l'information, elle fait référence à la disponibilité, la clarté, la validité et la pertinence des informations au sujet des programmes, des politiques, des pratiques et des procédures.

Pour cette dernière sous-catégorie, l'équipe de recherche a noté des obstacles entraînant des difficultés marquées quant à la lenteur du processus d'admission, à l'accès aux documents requis pour compléter le processus d'admission, tels que les relevés de notes, les diplômes, les descriptions de cours et de programmes, puis de l'accès à l'information sur les programmes d'études offerts au Cégep de l'Outaouais, ainsi que sur les tests et leurs exigences.

6. UTILISATION DE L'OUTIL

Aux établissements d'enseignement supérieur qui désireraient utiliser la grille d'analyse présentée pour effectuer l'autodiagnostic de leurs pratiques en matière d'accès aux études, nous suggérons de s'entourer d'une équipe de travail hétérogène composée de personnes cadres, certes, mais aussi de membres des personnels professionnels et de soutien impliqués dans la chaîne des services offerts aux personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente. Cette équipe ne saurait être viable sans le concours de membres de groupes historiquement marginalisés, tels que des personnes autochtones, racisées, immigrantes, des femmes, etc. Finalement, le processus d'autodiagnostic devrait être considéré comme étant tout aussi important que les résultats en découlant. En mettant en place un espace sécuritaire où les individus peuvent s'exprimer et exercer un pouvoir d'influence sur les orientations de l'organisation, les prises de conscience effectuées en cours de processus pourraient permettre de reconnaître le rôle du système d'éducation et des pratiques quotidiennes dans la production et la reproduction de diverses inégalités.

7. DES CHANGEMENTS CONCRETS

L'analyse des pratiques institutionnelles réalisée au Cégep de l'Outaouais a entraîné de réels changements. En effet, en plus de permettre une plus grande compréhension des obstacles institutionnels à l'accès aux études collégiales et de valoriser la parole et l'expérience de personnes aux prises avec une situation d'injustice, la Commission des études⁵ a apporté, à la recommandation de la Direction des études et de la vie étudiante, deux modifications aux procédures en lien avec l'admission et l'inscription.

À sa *Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales* (Cégep de l'Outaouais, 2018), il a été entendu de moduler le seuil minimal de réussite du test de classement en français. Il est à noter que ce nouveau seuil a, quant à lui, été établi par l'assemblée départementale de Français.

Finalement, à son *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales* (Cégep de l'Outaouais, 2021a), il a été convenu de bonifier un article afin de rendre explicite son adhésion aux applications du principe d'égalité telles que définies dans l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) du Québec (la Charte), et conformément à l'article 16 du règlement numéro 3 lié à la Charte, soit le *Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité* (RLRQ, c. C-12, r. 3).

5 « La Commission des études a pour fonction de conseiller le conseil d'administration sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le Cégep et l'évaluation des apprentissages, y compris les projets de règlement, de politique, de procédures et les critères régissant l'admission, l'inscription des étudiants et la sanction des études. » *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, c. C-29, art. 17.0.1).

En outre, le Cégep de l'Outaouais s'est engagé à mettre en place un programme d'accès à l'égalité en éducation. Ce genre de programme « a pour objet de corriger la situation de personnes faisant partie de groupes victimes de discrimination dans l'emploi, ainsi que dans les secteurs de l'éducation [...] » (la Charte, RLRQ, c. C-12, art. 86). Par cette disposition, le Cégep de l'Outaouais veut contrer une situation de discrimination systémique affectant principalement quatre groupes : les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. Malgré qu'ils soient prévus dans la Charte, les programmes d'accès à l'égalité dans le système d'enseignement sont pratiquement inexistant dans le réseau collégial. Chicha et Charest (2013) recommandent même aux autorités ministérielles responsables, d'« exiger l'imposition de tels programmes et de ne pas les laisser dépendre du bon vouloir d'institutions, encore peu sensibilisées à l'existence de discrimination systémique » (p. 111-112). Un programme d'accès à l'égalité en éducation s'opérationnalise par

« [u]ne analyse du système scolaire de l'institution permet d'identifier parmi les règles, directives, politiques, décisions, contrats, ententes ou actes de même nature, ainsi que par leur mode d'application, les pratiques même apparemment neutres qui ont un effet discriminatoire dans les services offerts par l'institution. » (*Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité*, RLRQ, c. C-12, r. 3, art. 16)

8. CONCLUSION

Cet article remet à l'avant-plan le principe d'égalité d'accès aux études supérieures sur lequel se sont édifiés les réseaux publics d'enseignement collégial et d'enseignement universitaire au Québec en s'intéressant à la situation des personnes étudiantes allophones issues de l'immigration récente. Il présente un projet de recherche-action participative mené dans un établissement collégial qui lève le voile sur des procédures institutionnelles désavantageant des populations minoritaires et marginalisées. L'article propose l'utilisation d'une grille d'analyse pour repérer les obstacles institutionnels à l'accès aux études.

Devant l'actuelle accélération et la constante diversification des migrations, il devient impératif que le secteur éducatif, y compris l'enseignement supérieur, repense « ses dispositifs d'accueil, de soutien et d'accompagnement des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants » (Doutreloux, 2020, p. 1). Cette prise en compte permettra incontestablement d'améliorer les conditions d'autres populations déjà présentes sur les bancs des collèves.

L'Organisation des Nations Unies (2016) s'apprête d'ailleurs à entamer sa plus importante intervention dans l'enseignement supérieur avec l'approbation de plans visant à établir un nouveau système mondial de reconnaissance des qualifications pour aider les migrants et les réfugiés. Ceci dans le but de faire de l'égalité d'accès à un enseignement technique, professionnel, y compris à l'enseignement supérieur, une priorité d'ici 2030 pour toutes les femmes et tous les hommes. (Doutreloux, 2020, p. 1)

Plus que jamais, les cégeps et les universités doivent se préparer à embrasser ces changements afin de poursuivre la mission qui les a vus naître. Nous croyons qu'un autodiagnostic des pratiques en matière d'accueil et d'admission constitue un premier pas dans cette direction.

RÉFÉRENCES

- Bellemare, K. (2015). *La déqualification des immigrantes universitaires. Le rôle de l'origine ethnique* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13585>
- Cégep de l'Outaouais. (2018). *Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales* [document inédit].
- Cégep de l'Outaouais. (2021a). *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais*. <https://cegepoutaouais.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Re%CC%80glement%20relatif%20a%CC%80%20ladmission%20et%20a%CC%80%20linscription%20dans%20un%20programme%20de%CC%80%20etudes%20collegiales%20DEC%81-R2.pdf>
- Cégep de l'Outaouais. (2021b). *Tremplin DEC 081.06. Option mise à niveau / préalable / cheminement. Option orientation / exploration. Cahier de programme 2021-2022*. <https://cegepoutaouais.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/A21-H22-Tremplin-DEC.pdf>
- Charte des droits et libertés de la personne. RLRQ, c. C-12. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>
- Chicha, M.-T. et Charest, É. (2013). *Le Québec et les programmes d'accès à l'égalité : un rendez-vous manqué?* Centre d'études ethniques des universités montréalaises. <https://doi.org/1866/23564>
- Cochran-Smith, M. (2004). *Walking the road: Race, diversity, and social justice in teacher education*. Teachers College Press.
- Conseil supérieur de l'éducation. (1992). *L'enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*. Gouvernement du Québec. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/50-0388-AV-lenseignement-superieur-pour-entree-reussie-dans-XXI-siecle.pdf>
- Cross, K. P. (1981). *Adults as learners*. Jossey-Bass.
- Demazière, D. et Dubar, C. (2005). Récits d'insertion de jeunes et régimes de temporalité. *Temporalités*, 3. <https://doi.org/10.4000/temporalites.452>
- Doutreloux, E. (2020). *Égalité d'accès à l'enseignement collégial : le cas des allophones issus de l'immigration récente étudié par une équipe de recherche-action participative* [essai doctoral, Université de Sherbrooke]. Savoirs UdeS. <http://hdl.handle.net/11143/16944>
- Kushnick, L. (1999). 'Over policed and under protected': Stephen Lawrence, institutional and police practices. *Sociological Research Online*, 4(1), 156-166. <https://doi.org/10.5153/sro.241>

- Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. RLRQ, c. C-29. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/C-29>
- Ministère de l'Éducation. (1998). *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*. Gouvernement du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/64139>
- Mucchielli, R. (1987). *La méthode des cas* (7^e éd.). Éditions ESF.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (1998). *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle : Vision et actions et Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur adoptés par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur* [ED/2005/ME/H/1]. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000141952_fre
- Organisation des Nations Unies. (2016). *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*. https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf
- Potvin, M. et Leclercq, J.-B. (2014). Facteurs affectant la trajectoire scolaire des jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration en formation générale des adultes. *Revue des sciences de l'éducation*, 40(2), 309-349. <https://doi.org/10.7202/1028423ar>
- Ratel, J.-L. et Pilote, A. (2017). Les parcours universitaires et l'identité autochtone chez les étudiants des Premières Nations au Québec. Dans P. C. Kamanzi, G. Goastellec et F. Picard (dir.), *L'envers du décor. Massification de l'enseignement supérieur et justice sociale* (p. 169-186). Presses de l'Université du Québec.
- Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité*. RLRQ, c. C-12, r. 3. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-12,%20r.%203%20/>
- Stake, R. E. (1995). *The art of case study research*. Sage Publications.
- Zaazaa, A. et Nadeau, C. (dir.). (2019). *11 brefs essais contre le racisme. Pour une lutte systémique*. Somme toute.